



Communiqué de presse FORCE OUVRIERE

PUBLIC / PRIVE



LES ASSISTANTS FAMILIAUX S'ORGANISENT

POUR DEFENDRE LEUR PROFESSION ET OBTENIR DES MOYENS

Mardi 28 septembre 2021, des assistants familiaux et des assistantes familiales FO se sont réunis avec leurs fédérations à PARIS.

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FO (privé non lucratif) et la Fédération FO des Services Publics et de Santé (territoriaux) ont rassemblé des délégués issus de toute la France, exerçant comme Assistants Familiaux dans le public et dans le privé.

Les délégués font le constat de conditions de travail et de rémunérations inacceptables. Ils alertent sur la baisse vertigineuse du nombre de familles d'accueil et sur les difficultés de recrutement que rencontre l'ensemble des départements. Ils font état d'une évolution préoccupante de la population accueillie, qui présente des difficultés grandissantes, particulièrement en termes de maladies psychiques voire de handicaps, sans moyens supplémentaires et sans soutien de personnel médical. Cette situation est la conséquence de la fermeture de milliers de lits dans le secteur social et médicosocial et en psychiatrie depuis plusieurs années.

Les Fédérations Nationales FORCE OUVRIERE ont largement porté les revendications des professionnels de l'accueil familial lors de la concertation ministérielle organisée par son secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance, Adrien Taquet, concertation portant sur l'amélioration du statut des assistants familiaux et des assistantes familiales.

Il avait été annoncé par le Secrétaire d'Etat qu'un texte de loi serait élaboré en prenant en considération le fruit de cette concertation. De nombreuses propositions argumentées ont été apportées dans l'objectif de rendre le métier d'assistant(e) familial(e) beaucoup plus attractif.

Si un cadre contraint est nécessaire pour faire évoluer uniformément la législation applicable dans les Conseils Départementaux, celui-ci doit être à la hauteur des revendications des professionnels ainsi que des besoins des enfants accueillis.

Pour exemple, nous pouvons citer le repos d'un week-end par mois qui est appliqué dans certains départements alors que d'autres ne peuvent en bénéficier.

Pour rendre ce métier attractif, il serait aussi souhaitable que les revalorisations proposées au ministère soient entendues et mises en application, telles que les salaires, les indemnités ou encore les frais d'entretien.... etc.

De plus, un volet formation avait été évoqué ainsi qu'un développement de carrière envisageable pour toute assistant(e) familial(e) exerçant en Protection de l'Enfance et souhaitant évoluer.

Pour les salariés qui relèvent de la CCNT66, FO dénonce l'attitude des employeurs qui appliquent au moins disant l'avenant 351. FO revendique la mise en œuvre immédiate de la décision d'interprétation du 14 mai 2020.

Devant les constats faits ce jour à partir des témoignages des professionnels, FO FNAS et FO SPS décident de demander audience au ministère de la Santé et des Solidarités, ainsi qu'aux Conseils Départementaux par le biais de l'ADF (Association des départements de France), à l'appui de leur plateforme revendicative.

Bon nombre d'assistants familiaux sont sur le point de démissionner de ce métier en l'absence d'avancée sociale significative, sollicitée de longue date.

Le temps presse.

FO SPS

FO FNAS